



L'année 2017 a été marquée par de profonds bouleversements politiques qui ont touché directement notre département par la désignation d'Edouard PHILIPPE comme premier ministre et l'élection de 9 nouveaux députés sur 10. Le Sénat dont la majorité a été confortée assure la stabilité institutionnelle nécessaire.

Complémentaire de l'Assemblée nationale, le Sénat poursuit son travail législatif armé de ses deux qualités ; son ancrage territorial et le refus du dogmatisme au profit du projet.

Le lien entre le Sénat et les territoires est essentiel pour apporter dans le débat législatif une vision pragmatique portée par des sénateurs proches des élus locaux. Aller à leur rencontre, écouter les attentes, découvrir les projets locaux est fondamental pour mieux légiférer. Avec mes collègues sénateurs, Charles REVET et Catherine MORIN-DESSAILLY, nous nous attachons à remplir régulièrement cette mission et à vous rendre compte de nos actions.

En 2018, la révision constitutionnelle souhaitée par le Président de la République portera sur la réforme des institutions.

Je veillerai à ce que la désignation des sénateurs, moins nombreux, assure la représentation de tous les territoires pour maintenir notre rôle de représentant des élus locaux du département. De même, je serai vigilante à ce que le rôle du Sénat, complémentaire de celui de l'Assemblée nationale soit garanti dans l'intérêt de la qualité de la loi.

L'adoption des réformes nécessaires au redressement de notre pays sera aussi au coeur du travail législatif des mois à venir. J'aborderai avec bienveillance mais vigilance les réformes ; formation professionnelle et apprentissage, réforme de la justice et du logement, amélioration de la mobilité, états généraux de l'alimentation.

L'adaptation de ces réformes aux attentes de notre territoire et de ses habitants, le nécessaire pragmatisme de la loi seront au coeur de mon action. ■

agnès canayer

Sénateur de la Seine-Maritime

à la une

Développement des territoires littoraux

En séance le 30 janvier dernier, à l'initiative de mon collègue, Michel VASPART, a été examinée la proposition de loi relative au développement durable des territoires littoraux. L'érosion côtière, particulièrement sensible en Seine-Maritime, justifie une protection de notre littoral. Cependant, cela ne doit pas conduire à la sanctuarisation des espaces côtiers mais bien à la conciliation de la protection et la valorisation du littoral. La proposition de loi adoptée au Sénat introduit de la souplesse dans les règles d'urbanisme afin de permettre certaines constructions compatibles avec la protection du littoral.

Lors de mon intervention, j'ai défendu la nécessaire souplesse permettant à chaque Maire de porter les projets de développement de sa commune. J'ai également soutenu le principe d'un accompagnement financier des communes via le fonds Barnier pour lutter contre l'érosion. Adoptée, la proposition de loi a été transmise à l'Assemblée Nationale pour examen. ■

Réforme des institutions

Le Président de la République, Emmanuel MACRON a mis au coeur de son projet présidentiel, le renforcement de la démocratie. C'est donc devant le Parlement réuni en Congrès que les grands axes de la réforme des institutions ont été présentés. Le Sénat fidèle à sa volonté de proposer pour mieux construire nos institutions de demain, a mis en place un groupe de travail. L'équilibre, la liberté et l'unité ont guidé les travaux du Sénat.

Le 24 janvier dernier, **le Président LARCHER a donc présenté la vision du Sénat : juste représentation des territoires, qualité de la loi et fonction de contrôle.** Le Sénat veut préserver le lien étroit avec les territoires, et les élus locaux. La limitation du nombre de mandats dans le temps est repoussée par le Sénat au nom de la démocratie.

Pour que la réforme des institutions puisse être adoptée, celle-ci devra être approuvée par référendum ou par la majorité des 3/5 du Parlement. ■



la vie parlementaire

Le statut des élus locaux

Véritable serpent de mer, la délégation du Sénat aux collectivités territoriales a constitué un groupe de travail chargé de mener une réflexion sur le statut des élus locaux. Celui-ci remettra ses propositions d'ici l'été 2018. Je ne manquerai pas de vous transmettre les conclusions de ces travaux. ■

Réduction de la vitesse à 80km/h

A la suite de l'annonce gouvernementale de réduire la vitesse autorisée à 80KM sur les routes nationales, la Commission des lois et la Commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat ont souhaité auditionner M. Emmanuel BARBE, délégué interministériel à la sécurité routière en vue de mieux appréhender le plan gouvernemental. À l'issue de cette audition, un groupe de travail sur la sécurité routière a été constitué. Il sera chargé de procéder à la préparation d'une table ronde sur la sécurité routière qui se tiendra au Sénat. ■

Accès au droit dans les territoires

La réforme de la justice repose sur cinq axes dont la réorganisation territoriale des tribunaux. Cette présentation suscite de vives inquiétudes. En effet, la crainte réside en l'accessibilité de chaque citoyen à la justice. C'est aussi la question de la vitalité des territoires et de leur attractivité qui est mise en jeu.

Depuis mon élection en 2014, je me suis, avec constance, positionnée en faveur d'un accès au droit équilibré. Dernièrement, j'ai interpellé le Garde des Sceaux sur le maillage judiciaire en Seine-Maritime. ■



La Ligne Nouvelle Paris Normandie

Le rapport DURON en date du 1^{er} février 2018 présente différentes scénarii pour la réalisation des infrastructures françaises. Concernant la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le rapport propose en fractionnant des investissements et un étalement des travaux jusqu'en 2038 !

Dans la lignée de mes interventions, j'ai, de nouveau, interpellé Madame le Ministre sur les enjeux d'un tel scénario pour la Seine-Maritime. ■

QUESTIONS ECRITES

“ Etre un relais du territoire ”

Sollicitée sur de nombreux points qui touchent au département et aux communes, j'ai souhaité attirer l'attention des Ministres sur :

- Le décret du 5 décembre 2016 sur les activités sylvicoles
- Le taux de TVA applicable aux opérations de chirurgie réfractive
- Sur la lisibilité des informations sur les emballages de denrées alimentaires et les médicaments

Les réponses obtenues sont disponibles sur le site du Sénat : WWW.senat.fr

agnès canayer
Sénateur de la Seine-Maritime



la vie parlementaire

Avenir de la Centrale thermique du Havre

La programmation pluriannuelle de l'énergie, fruit de la loi sur la transition énergétique, ainsi que les annonces du Président MACRON remettent en cause l'activité de la centrale thermique du Havre.

Celle-ci emploie près de 250 emplois et génère 600 emplois sur le territoire havrais. C'est un acteur économique du territoire. Depuis 3 ans, avec constance, je me suis engagée sur ce dossier afin de bâtir un projet durable et de long terme dans l'intérêt de la vitalité de notre territoire et des emplois. C'est ainsi que j'ai rencontré le Secrétaire d'Etat en charge de la transition Ecologique, Sébastien LECORNU, avec Agnès FIRMIN LE BODO Député de la Seine-Maritime, et Luc LEMONNIER, Maire du Havre. Puis, avec mes collègues sénateurs de la Vendée et de la Loire Atlantique, Didier MANDELLI et Christophe PRIOU, nous sommes allés visiter la centrale thermique de Cordemais. Celle-ci a entrepris des démarches de verdissement. Je suis donc vigilante. ■



Visite la centrale thermique de Cordemais.

Machines à voter

Dès 2005, la Ville du Havre s'est équipée en machines à voter électroniques. Utilisées depuis plus de 10 ans, pour tous les scrutins, les machines à voter ont permis de simplifier le vote et surtout le dépouillement sans en altérer la sincérité.



Jackie DEROMEDI et Yves DETRAIGNE, en charge de la mission sur le vote électronique



Dans la continuité de mon intervention en séance publique le 5 décembre dernier, j'ai souhaité prendre part à la délégation reçue par le Ministère de l'Intérieur sur les Machines à voter et accueillir le 5 février dernier au Havre, mes collègues Jackie DEROMEDI et Yves DETRAIGNE, en charge de la mission sur le vote électronique. J'ai pu au cours de cette journée, les sensibiliser au fonctionnement de la machine à voter, à ses avantages. Le rapport sera remis fin juin. ■



instantané[s] du territoire



Visite de la Sucrierie Crystal Union

30 NOVEMBRE 2017 | FONTAINE-LE-DUN

A l'invitation d'Antoine DECLERCQ, Maire d'Heugleville-sur-Scie et Vice-Président de Crystal Union, je me suis rendue à Fontaine-le-Dun pour visiter ce site de transformation de la betterave en sucre de qualité. Guidée par le Directeur Production Sucre, Bernard HOGUET, Maire de Saint Leonard et accompagnée par Yves LEFRIQUE, Maire de Fontaine-le-Dun, j'ai pu mieux appréhender la filière du sucre en Normandie et prendre toute la mesure des enjeux futurs pour la sucrerie et les producteurs de betteraves au moment où les quotas sucriers ont été supprimés. ■



Assemblée Générale des Maires de la Seine-Maritime

2 DECEMBRE 2017 | ROUEN



Rendez-vous incontournable des élus de la Seine-Maritime, l'Assemblée Générale des Maires est une occasion renouvelée de rencontrer les élus. L'occasion également d'écouter cette année Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur, qui a abordé avec pédagogie les sujets qui suscitent toujours des inquiétudes comme les modifications portant sur les modalités de perception et le montant de la taxe d'habitation perçue par les communes. ■

Musée des Pêcheries

8 DECEMBRE 2017 | FÉCAMP

Sous l'impulsion de Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Maire de Fécamp, des collections diverses sur le patrimoine maritime et rural de Fécamp, parmi lesquelles celles du Musée des Terres-Neuves et de la Pêche, du Musée des Arts et de l'Enfance sont à nouveau mises en valeur. ■



ZOOM SUR...

INAUGURATION de l'UTAS

22 JANVIER 2018 | FAUVILLE-EN-CAUX

Le département de la Seine-Maritime est passé de 8 à 5 Unités Territoriales d'Action Sociale.

Ces organismes accompagnent et interviennent quotidiennement dans différents domaines comme l'aide à la famille et à la personne, enfance, insertion, personnes âgées et personnes à mobilité réduite.

Je suis particulièrement heureuse d'avoir contribué, au titre de ma réserve parlementaire, à l'aboutissement de ce projet d'envergure.

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

✉ a.canayer@senat.fr

📍 Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime

🐦 @ACanayer

Circonscription

02 35 22 09 51

06 73 95 47 65

22, rue du Maréchal Galliéni
76600 Le Havre

Paris

01 42 34 14 50

Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75231 Paris Cedex

Libres!

les IR
Républicains

SÉNAT